

Déclaration liminaire

A Paris, le 13 mars 2025

Garantir un accès équitable à la formation continue pour tous les agents du MASA

Groupe de travail « Formation continue » du 13 mars 2025

Monsieur le président, mesdames les représentantes et messieurs les représentants de l'administration, chères et chers collègues,

Tout d'abord, **FO Agriculture** tient à saluer la qualité du document de préparation, particulièrement riche, ainsi que la diversité des outils de formation mis à disposition par le MASA. Pour autant, des questionnements sérieux se posent quant à la pérennité de la formation continue dans les années à venir.

Des besoins croissants en formation dans les services : D'une part, les besoins en formation augmentent de manière significative dans les services, notamment dans certains secteurs où les analyses de la GPEC ont mis en lumière des priorités claires en lien avec les politiques publiques portées par le ministère, comme la forêt, les abattoirs et la SSA. D'autre part, des besoins se font également sentir dans des domaines plus stratégiques, liés aux enjeux des crises agricoles, économiques, sanitaires et environnementales.

C'est pourquoi, dès la prise de poste, nous insistons sur la nécessité de maintenir les parcours qualifiants pour les agents du BOP 206. De même, la réflexion engagée sur les agents du BOP 215 Agriculture et Forêt doit aboutir à des propositions concrètes pour assurer une montée en compétences cohérente avec les attentes et les enjeux du ministère.

Critiques et inégalités d'accès pour les formation des agents dans l'enseignement agricole

Des formations trop descendantes et peu interactives : En particulier pour les agents de l'enseignement agricole, nous souhaitons exprimer nos préoccupations quant à l'accès effectif à la formation continue. En effet, **FO Agriculture** déplore que de nombreuses formations ne soient en réalité que des séances d'information descendantes de l'administration, sans véritable interaction permettant un réel développement des compétences des agents. Cette conception appauvrit le sens même de la formation continue, qui doit être un levier de montée en compétences et non un simple canal de transmission de directives.

Le e-learning : une charge supplémentaire pour les agents : De plus, nous dénonçons les conditions dans lesquelles les formations à distance sont mises en place. Trop souvent, ces formations sont réalisées sur le temps personnel des agents, sans réduction du temps de travail, ce qui est inacceptable. Loin de constituer une amélioration de l'accès à la formation, le e-learning se transforme ainsi en une contrainte supplémentaire pour les agents, qui doivent jongler entre leurs obligations professionnelles et personnelles.

La prise en charge injuste des frais de déplacement : Un autre point critique concerne la prise en charge des frais de déplacement. Dans la plupart des DRAAF, celle-ci est basée sur le barème kilométrique SNCF dès lors que les moyens de transport publics ne sont pas utilisés, ce qui est juridiquement contestable. Plusieurs DRAAF, comme l'ENSFEA, ont déjà été condamnées par le tribunal administratif mais persistent malgré tout dans cette pratique illégale. La réalité du terrain est bien différente : la plupart des établissements de l'enseignement agricole ne sont pas situés à proximité d'une gare, rendant impossible l'utilisation des transports en commun pour se rendre sur les lieux de formation. La province n'est ni Paris ni une grande métropole régionale, et les infrastructures de transport y sont souvent insuffisantes, voire inexistantes, pour répondre aux besoins des agents.

Dans ces conditions, les agents de l'enseignement agricole sont doublement pénalisés :

- non seulement ils ne peuvent pas utiliser un véhicule administratif, leur établissement leur interdisant ;
- mais ils doivent aussi assumer une part significative de leurs frais de déplacement sur leurs propres deniers.

Cette situation profondément injuste pousse certains à renoncer à des formations pourtant indispensables à l'exercice de leurs missions, accentuant ainsi les inégalités d'accès à la formation continue.

Difficultés spécifiques des agents ultramarins : FO Agriculture tient également à alerter, une nouvelle fois, sur les difficultés que rencontrent nos collègues ultramarins pour obtenir le financement et, par conséquent, l'autorisation de participer aux formations. Le principe de l'égalité des chances pour la préparation aux concours, mais également la nécessité de formation évoquée ci-avant, valent pour tous les personnels, quelle que soit leur affectation.

Annulations et reports de formations : un problème récurrent : Enfin, à tous les niveaux, nous alertons sur la non-réalisation trop fréquente de formations, malgré les dispositifs et l'ingénierie développés pour les mettre en place. Nous constatons régulièrement des formations reportées ou annulées.

Quelles en sont les causes ?

- Manque de participants,
- désistements d'agents en raison de charges de travail,
- difficultés d'organisation dans les services,
- impossibilité de déplacement ?

Il est urgent d'analyser ces difficultés afin de proposer des solutions adaptées, en prenant en compte les réalités du terrain. Sans cela, les agents ne pourront pas évoluer dans leurs missions, compromettant ainsi l'efficacité des services.

FO Agriculture réaffirme donc son attachement à garantir un accès effectif à la formation continue. Ces formations sont essentielles à l'exercice des missions, au développement des compétences des agents du MASA et à la garantie de parcours professionnels cohérents pour tous.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

